



SZTG

PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2023-2026

Rien sans nous

Créer un Canada sans barrières

Speedy Transport Group Inc.

265 Rutherford Road S,
Brampton ON, L6W 1V9

Téléphone: 800-265-5351
Courriel: HR@speedy.ca

Général

Résumé

Fondé en 1941 en tant que service local de ramassage et de livraison de colis le jour même, Speedy Transport Group Inc. est devenu l'un des principaux transporteurs du centre du Canada. Dans les premières années, des motos avec side-car livraient de petits colis au centre-ville de Toronto. Désormais, des services de transport sophistiqués opèrent à partir de terminaux situés le long du corridor Windsor-Québec 401.

Depuis le premier jour, Speedy Transport Group s'est engagé à maintenir une culture qui célèbre la diversité par la pratique et la mise en œuvre de stratégies inclusives et un engagement fort dans la lutte pour l'égalité des chances pour tous. Nous reconnaissons le pouvoir de créer un Canada sans obstacles pour tous et nous continuerons de contribuer à cet objectif.

Déclaration d'engagement

Speedy Transport Group Inc. s'engage à bâtir une culture d'inclusivité et d'accessibilité. Non seulement cela fait partie de notre culture d'entreprise, mais ouvrir l'accès à tous est impératif pour notre croissance continue et notre compétitivité en tant qu'employeur dans le secteur du camionnage. Nous contribuerons à un Canada sans obstacles pour tous en créant un cadre d'accessibilité qui aidera les employés et le public que nous servons à vivre la meilleure expérience possible avec nos services et nos installations. Nous savons que la création d'un environnement sans obstacle prend du temps et nous nous consacrons à l'identification, à l'élimination et à la prévention continues des obstacles.

Speedy s'appuiera sur nos efforts actuels en élaborant notre plan d'accessibilité initial, comme l'exige la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA). Ce plan guidera notre organisation dans le respect de nos engagements en matière d'accessibilité et dans la création d'une culture d'accessibilité. Pour combler les lacunes dans ces domaines, il est important de reconnaître et de comprendre les besoins des personnes handicapées. Pour cette raison, ce plan a été élaboré en consultation avec les employés qui s'identifient comme ayant un handicap via des sondages auprès des employés.

Point de contact pour vos commentaires

Tous les commentaires concernant les obstacles et ce plan d'accessibilité seront reçus par **Jamie Temple, vice-président des ressources humaines**. Ses coordonnées sont les suivantes :

Courriel	Jamie.Temple@speedy.ca
Téléphone (sans frais)	800-265-5351 x 2259
Adresse postale	265 Rutherford Road South, Brampton ON, L6W 3J7

Si vous préférez soumettre vos commentaires de manière anonyme, vous pouvez utiliser le lien ci-dessous qui ne collectera aucune information personnelle identifiable.

<https://www.surveymonkey.com/r/SZTGAccessibilityPlan>

Définitions

Toutes les définitions sont présentées telles que décrites dans la Loi canadienne sur l'accessibilité et la Loi sur les transports au Canada.

Obstacle signifie tout – y compris tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est basé sur l'information ou les communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique – qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle. (obstacle)

Handicap désigne toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – qu'elle soit de nature permanente, temporaire ou épisodique, ou évidente ou non, qui, en interaction avec une barrière, entrave la pleine et égale participation d'une personne à la société. (handicap)

Rôles et responsabilités

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'accessibilité pour 2023-2026 incombent à chaque employé de Speedy Transport Group Inc. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des rôles, des responsabilités et des attentes spécifiques de chaque partie.

Équipe des ressources humaines

L'équipe des ressources humaines est responsable de l'élaboration, de la promotion et de la mise en œuvre du plan d'accessibilité. En collaboration avec le comité des politiques, les gestionnaires et les employés, ils s'assureront que les actions décrites dans le plan sont attribuées aux bons groupes et effectueront des vérifications fréquentes des progrès.

Équipe du comité des politiques

L'équipe du Comité des politiques est un groupe intégré d'employés et de cadres qui supervise les mises à jour des politiques. L'équipe se réunit tous les trimestres pour examiner toutes les politiques et procédures au sein de l'organisation afin d'assurer la conformité avec la législation. Cette équipe inclura le plan d'accessibilité dans ses discussions pour assurer la conformité avec l'ACA et surveillera le plan pour une livraison opportune et intégrée du plan d'action.

Gestionnaires

Le rôle d'un gestionnaire s'étendra au-delà des tâches opérationnelles quotidiennes. Ils jouent un rôle essentiel dans l'adoption et l'acceptation par les employés d'une culture qui favorise l'accessibilité des opérations quotidiennes. Les gestionnaires seront des communicateurs, des défenseurs, des entraîneurs, des agents de liaison et des partisans actifs de l'accessibilité.

Employés

Tous les employés participent à la réussite du plan d'accessibilité. Afin de favoriser une culture accessible, les employés devraient adopter les comportements encouragés dans le plan d'accessibilité; préconiser et adopter le changement en sollicitant l'intérêt et le soutien et communiquer ouvertement avec la direction au sujet de toute préoccupation/obstacle ou opportunité potentielle.

Consultations

Sondages auprès des employés

Dans le cadre de notre processus de consultation, les employés de Speedy ont été invités à donner leur avis sur les obstacles qu'ils rencontrent lorsqu'ils travaillent pour Speedy Transport Group. L'enquête a été menée en ligne et n'a recueilli aucune information d'identification pour permettre à toutes les réponses d'être confidentielles. Cette enquête était volontaire. Le taux de participation aux commentaires n'a pas été aussi élevé que prévu. Par conséquent, afin de recueillir plus d'informations, le sondage sera disponible pour les employés 24 heures sur 24. De plus, ils pourront consulter Jamie Temple pour faire part de leurs commentaires.

À partir de nos consultations, les obstacles suivants ont été identifiés et des actions suggérées ont été envisagées. Tout d'abord, une prise de conscience générale qui a été identifiée et les actions que nous proposons pour les surmonter. Suivront les 7 obstacles identifiés par l'ACA.

Remerciements généraux et actions

Bien que nous ayons consulté et examiné les commentaires et autres informations disponibles sur les personnes handicapées en milieu de travail, nous avons constaté qu'il existe un manque général de connaissances concernant les personnes handicapées. Bien que le mode de fonctionnement et la culture rapides soutiennent un niveau élevé d'inclusivité et célèbrent la façon dont nos différences favorisent notre succès, il doit y avoir plus d'informations et de ressources à la disposition des gestionnaires et des employés sur l'hébergement, l'accessibilité et les moyens de travailler ensemble pour surmonter les barrières. -environnements de travail gratuits.

Pour y parvenir, nous veillerons à ce que toutes les parties aient accès aux informations nécessaires pour réussir. Nous fournirons un espace sûr et confidentiel pour que les commentaires soient fournis 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et nous les examinerons à intervalles réguliers. Nous offrirons également une formation aux postes de direction, afin qu'ils soient équipés des outils nécessaires pour prévenir les préjugés personnels, accommoder avec succès leurs employés et, finalement, créer un environnement de travail sans obstacle.

Obstacles identifiés dans l'ACA

Cette section explique l'approche analytique de Speedy Transport Group pour décomposer les sept sous-sections décrites dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Le but de cette section est d'expliquer comment nous contribuons à la suppression de ces barrières. Les 7 obstacles décrits par l'ACA sont les suivants :

1. Emploi

2. Environnement bâti

3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

4. Communication autre que les TIC

5. Acquisition de biens, services et installations

6. Conception et prestation des programmes et services

7. Transport

1. Emploi

La section sur l'emploi met en évidence les stratégies utilisées par Speedy pour recruter, intégrer, former, promouvoir et retenir les employés handicapés et où des obstacles peuvent être présents. Cette analyse décrira les domaines qui nécessitent une enquête plus approfondie et une planification stratégique pour éliminer les obstacles présents dans notre procédure actuelle dans le but ultime de produire un processus d'emploi sans obstacle du début à la fin.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : Les tactiques de recrutement négligent les pratiques d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées en raison d'un manque de sensibilisation et de ressources sur le recrutement de personnes handicapées.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Partenariat avec les agences locales qui promeuvent les candidats à l'emploi en situation de handicap.
- Sensibiliser l'équipe de recrutement afin d'accroître les efforts de recrutement de personnes handicapées.
- Assurez-vous que toutes les offres d'emploi sont accessibles et notez l'engagement de Speedy envers l'emploi sans obstacle.

Obstacle 2 : Les tactiques d'intégration négligent les pratiques d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées en raison d'un manque de sensibilisation et de ressources fournies aux formateurs.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Fournir à la direction et aux formateurs des ressources détaillant les stratégies d'adaptation des personnes handicapées.
- Effectuer des évaluations d'accessibilité sur les programmes de formation/d'intégration actuellement en place.

Obstacle 3 : Manque de sensibilisation et de ressources fournies aux équipes de direction sur les pratiques d'accommodement.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Offrir une formation spécifique aux gestionnaires actuels et futurs sur les pratiques d'accommodement, y compris notre devoir d'accommodement.
- Fournir des ressources, consultants internes et externes, pour assister les gestionnaires dans les plans d'aménagement.

Le calendrier pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.

2. Environnement bâti

La section environnement bâti analyse les bornes Speedy et leur niveau d'accessibilité aux employés en situation de handicap. Cette zone décrira les zones de notre bâtiment qui sont inaccessibles aux personnes handicapées afin que nous puissions réévaluer notre disposition et utiliser ces résultats dans de futurs projets de construction d'installations.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : Les employés de Speedy qui ont besoin d'un stationnement accessible ont noté le besoin de plus de places disponibles. Bien que tous les stationnements des aéroports Speedy disposent de places de stationnement accessibles, nos aéroports les plus achalandés en demanderont davantage.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Assurez-vous que toutes les places de stationnement accessibles sont facilement identifiables avec des panneaux et des lignes peintes claires.
- Assurez-vous que les véhicules sans permis ne sont pas garés dans ces espaces.
- Mener des sondages auprès des employés pour s'assurer que suffisamment de places sont fournies.

Obstacle 2 : Tous les terminaux Speedy sont construits, mis à niveau et surveillés pour assurer la conformité avec le Code national du bâtiment du Canada. Cependant, les minimums décrits dans le Code peuvent ne pas être suffisants pour créer un environnement sans obstacle.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Examiner les plans de construction actuels et futurs pour les domaines d'amélioration (par exemple, les portes automatiques, les toilettes accessibles)

Obstacle 3 : Les personnes handicapées (c.-à-d. surdit , c cit ) comptent sur la direction et les coll gues en cas d'urgence.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Assurez-vous que tous les b timents disposent de notifications sonores et visuelles en cas d'urgence.

Le calendrier pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.

3. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La section sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) décrit les obstacles rencontrés dans notre environnement numérique actuel et comment nous pouvons étendre les systèmes à intégrer avec des options accessibles. Cette zone sera utilisée pour mettre à niveau nos systèmes internes et veiller à ce que tous les futurs systèmes TIC soient soigneusement examinés pour leur capacité à fournir des options accessibles.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : Les programmes internes doivent être élaborés en tenant compte de l'accessibilité.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Travailler avec l'équipe informatique pour s'assurer que tous les programmes internes ont été mis à jour pour inclure des moyens d'utilisation accessibles.
- Fournir à l'équipe informatique des informations et des ressources sur les normes d'accessibilité afin qu'elles puissent les intégrer dans les développements futurs.

Obstacle 2 : Le site Web de Speedy n'est pas entièrement équipé pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Le site Web de Speedy doit être mis à jour pour être utilisé avec une technologie d'assistance afin de répondre aux besoins des personnes handicapées.
- Assurez-vous que toutes les futures mises à jour sont testées pour la compatibilité avec la technologie d'assistance.

Le calendrier pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.

4. Communication autre que les TIC

La section des communications autres que les TIC analyse les domaines du langage clair et des communications publiques de l'entreprise pour confirmer qu'ils sont accessibles à un public diversifié qui peut recevoir des informations par d'autres moyens de communication. Cet espace nous permettra de confirmer que notre communication interne et publique est accessible à tous.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : La disponibilité du matériel Speedy n'est pas accessible à toutes les personnes handicapées.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Assurez-vous que les employés de Speedy sans courriel Speedy reçoivent les mêmes informations que ceux qui en ont.
- Publier des informations internes sur un panneau d'information public, c'est-à-dire un panneau de santé et de sécurité, un panneau d'affichage, etc.
- Publier des informations internes sur le portail des employés en ligne.
- Assurez-vous que toutes les informations sont compatibles avec la technologie d'assistance.

Obstacle 2 : La communication des fournisseurs externes ou des clients n'est pas surveillée pour leur capacité à fournir des moyens de communication accessibles.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- S'assurer que tous les fournisseurs et clients externes sont en mesure de fournir des informations via divers moyens de communication.
- Communiquer avec les fournisseurs externes et les clients les attentes en matière d'accessibilité pour assurer la conformité avec nos politiques et procédures internes.

Le calendrier pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.

5. Acquisition de biens, services et installations

La section sur l'approvisionnement en biens, services et installations tient compte des obstacles associés à l'acquisition ou à l'achat de biens, de services et d'autres articles. Cette zone décrira comment Speedy peut s'assurer que les fournisseurs externes suivent nos plans d'accessibilité et veillera à ce que ces derniers soient pris en compte lors de la sélection de nouveaux fournisseurs.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : Il y a un manque général de connaissances quant à savoir si les biens, les services et les installations utilisés sont accessibles ou non.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Effectuer des évaluations d'accessibilité sur les biens, les services et les installations avant l'engagement.
- Collaborez avec les fournisseurs actuels pour examiner les obstacles qu'ils peuvent avoir et comment nous pouvons travailler ensemble pour créer un environnement de travail sans obstacle.

Le délai pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.

6. Conception et prestation des programmes et services

La section sur la conception et la prestation des programmes et des services met en lumière les mesures visant à éliminer les obstacles et à rendre les programmes et les services plus accessibles. Ce domaine décrira certaines normes d'accessibilité à appliquer aux programmes et services internes, ainsi que guidera l'approvisionnement de nouveaux programmes et services externes.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : La technologie d'assistance peut être limitée dans les options de communication en ligne.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Avant la livraison des programmes et des services, assurer la compatibilité avec les solutions de technologie d'assistance.
- Consulter les personnes handicapées au sein du réseau Speedy pour identifier la technologie d'assistance utilisée afin d'assurer la compatibilité avec les conceptions futures.

Obstacle 2 : Les fournisseurs externes qui sous-traitent des programmes et des services peuvent ne pas fournir de moyens d'utilisation accessibles.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Effectuer des évaluations d'accessibilité sur les programmes et services avant l'engagement.
- Collaborez avec les fournisseurs actuels pour examiner les obstacles qu'ils peuvent avoir et comment nous pouvons travailler ensemble pour créer un environnement de travail sans obstacle.

Obstacle 3 : Tous les documents Speedy ne sont pas disponibles en ligne, de sorte qu'ils peuvent être utilisés via une technologie accessible.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Effectuez une vérification de tous les documents qui sont distribués sur papier et assurez-vous que tous les employés reçoivent également des versions électroniques.
- Téléchargez tous les documents et manuels pertinents sur le portail des employés pour faciliter l'accès et le téléchargement.

Le calendrier pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.

7. Transport

La section transport explique comment Speedy abordera l'accessibilité des véhicules détenus, loués et loués à l'entreprise. Cette zone décrira comment Speedy inspecte les nouveaux véhicules pour assurer la conformité avec notre plan d'accessibilité, ainsi que pour s'assurer que nos véhicules actuels respectent la norme.

Obstacles identifiés et actions à supprimer :

Obstacle 1 : Les véhicules possédés, loués et loués par Speedy peuvent ne pas inclure un large éventail de caractéristiques d'hébergement.

Actions pour supprimer cet obstacle :

- Collaborer avec nos fournisseurs pour examiner les domaines d'amélioration de l'accessibilité, c'est-à-dire les avertissements visuels et sonores ou les aménagements personnalisés.
- Poursuivre l'enquête sur l'accessibilité pour identifier les zones des véhicules qui doivent être mises à jour pour répondre aux normes d'hébergement et aux besoins des personnes handicapées.

Le délai pour surmonter ces obstacles sera juin 2024.



Annexe : Ressources notables pour une lecture plus approfondie :

[Considérations en matière d'inclusivité linguistique](#)

[Résumé de la Loi canadienne sur l'accessibilité](#)

[Loi canadienne sur l'accessibilité](#)